

Dépenses publiques et absentéisme, en attendant le courage ! Le Monde.fr | 20.03.2013 à 13h52

Par Michel Godet

(professeur au Cnam, membre du comité directeur de l'Institut Montaigne)

L'affaire est entendue, il faut maintenant s'attaquer à la réduction des dépenses publiques qui est un levier beaucoup plus efficace pour réduire les déficits et retrouver un sentier de croissance saine que les augmentations d'impôts. (Jusqu'ici on a fait le contraire). C'est en effet, ce que montrent clairement les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les rapports de la Cour des comptes ou encore le récent rapport de l'Institut Montaigne : "[Redonner sens et efficacité à la dépense publique](#)".

Il est donc possible de réduire la dépense, il suffit de faire preuve de courage et de bon sens. Pour l'instant le gouvernement est resté sourd à ce message. Il cherche des économies à tout va, mais donne des signes contraires, quand il renonce à ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux. Il est vrai que cela avait été fait de manière aveugle par le précédent gouvernement, uniquement dans la fonction publique d'état et à grand renfort de primes pérennes, notamment pour les hauts fonctionnaires de Bercy. On a ainsi mangé entre la moitié ou les deux tiers des économies soi-disant réalisées. Puisqu'un fonctionnaire coûte presque aussi cher à la retraite qu'en activité, il serait plus sage de les garder le plus longtemps possible !

L'IRRESPONSABILITÉ FACE À L'AVENIR

Le nombre de fonctionnaires a augmenté de 1,5 million depuis 1980 (il y a 90 fonctionnaires pour 1000 habitants en France contre 50 en Allemagne). Il y a certainement du gras dans la fonction publique territoriale en raison des recrutements clientélistes du passé. Il faudra bien réduire les effectifs mais de façon plus raisonnée. En attendant, inutile de miner le terrain des réformes à venir en supprimant le jour de carence dans la fonction publique.

C'est la même irresponsabilité face à l'avenir qui a conduit le président Sarkozy à lâcher des avantages financiers exorbitants aux régimes spéciaux pour leur faire accepter de s'aligner sur le régime général. Il est vrai qu'en 1981 le président Mitterrand a fait aussi un cadeau empoisonné au pays lorsqu'il a instauré la retraite à 60 ans. Tout le monde a applaudi alors que c'était aussi une bombe à retardement placée sous les pieds des générations futures.

Que d'énergie dépensée et de tensions à venir pour retrouver le point de départ : la retraite à 65 ans ! Le Conseil d'orientation des retraites (COR) piloté par les syndicats s'est interdit de calculer quel aurait été le montant du fonds de réserves des retraites si l'âge de la retraite avait été maintenu à 65 ans (sauf pour les métiers pénibles) ?

L'ABSENTÉISME DU PUBLIC AU MOINS DOUBLE DE CELUI DU PRIVÉ

Pour justifier son recul sur le délai de carence (en compensation du gel des rémunérations) le gouvernement s'appuie notamment sur une étude de la très officielle, et jusqu'ici très sérieuse, Dares montrant : "*qu'il n'y a pas de différence d'absentéisme entre les salariés du public et*

ceux du privé : on est à 3,9% pour les uns et 3,7% pour les autres ". Il faut entrer dans le détail de l'étude pour comprendre l'artifice de son questionnement. Il porte sur une semaine type et observe la proportion de personnes absentes au moins un jour, sans tenir compte du nombre de jours (plus élevé dans le public que dans le privé).

Il ne s'agit donc pas d'un taux d'absentéisme rapporté en nombre de jours par personne par rapport aux jours ouvrables. Les calculs plus anciens de l'Institut français pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (IFRAP) montrent un écart du simple au double entre privé et public (5,5% dans le privé contre 7,3% dans la fonction publique d'Etat, 11% dans la fonction publique hospitalière et 11,3% en moyenne dans la fonction publique territoriale).

Ces derniers sont cohérents avec ceux plus récents de la Cour des comptes : l'absentéisme dans les collectivités territoriales est passé de 17 à 22 jours entre 2001 et 2010 et atteint même 24 jours en moyenne dans les hôpitaux. On manque d'infirmières présentes mais pas dans l'absolu puisque leur nombre a augmenté de plus de 100 000 depuis 2001. Les 35 heures et les RTT sont passées par là. La France paye très cher aujourd'hui la facture des 35 heures. Et certains à gauche regrettent que la droite n'ait pas eu le courage de les supprimer.

En attendant que l'artifice (une proportion n'est pas un taux) soit reconnu, les directeurs d'hôpitaux publics s'inquiètent de voir supprimer une mesure qui avait permis de réduire en 2012 l'absentéisme de 7% et d'économiser 70 millions d'euros . Pour ceux qui douteraient de ce taux d'absentéisme du public au moins double de celui du privé , donnons un autre exemple, celui des crèches.

LA QUALITÉ DU MANAGEMENT FAIT LA DIFFÉRENCE

Créée en 2004, Babilou est une entreprise privée de crèches pour les collectivités et les entreprises. Neuf ans plus tard, elle compte 200 établissements, qui accueillent près de 10 000 familles françaises et emploient 3 000 personnes en CDI. Avec 3 % de part de marché, Babilou est devenu le premier gestionnaire de crèches en France. Or, une place en crèche privée revient deux fois moins cher à la collectivité qu'une place dans le public (12 000 euros/an).

Cette différence se joue en particulier sur la participation financière des entreprises et sur le coût du personnel qui représente 80% des dépenses de fonctionnement d'une crèche. En Ile-de-France, le taux d'absentéisme dans les crèches publiques est important, atteignant en moyenne 15% contre 3 à 5% en moyenne dans le secteur privé (associatif ou entreprises de crèches). C'est ce différentiel d'absentéisme qui explique que les crèches publiques ne tournent qu'à 67% de leur capacité alors que les crèches privées sont à 85%.

Quand on y regarde de plus près on découvre aussi que l'investissement initial par place de crèche créée est de 17 000 euros dans le privé et de 25 000 euros dans le public. Les normes ne sont pas en cause, mais il en va des crèches publiques comme des hôtels de département ou de région : rien n'est trop beau et on ne lésine pas sur la dépense, comme s'il s'agissait d'un monument historique. Retenons le message : ne pas confondre service public avec statut public des agents qui le rendent et dans tous les cas, la qualité du management fait la différence. Il y a des entreprises privées mal gérées (mais elles font faillite) et des services publics bien gérés (certaines caisses d'allocations familiales ou certaines caisses d'assurance maladie , ou hôpitaux) et il faudrait le reconnaître et donner comme modèle à reproduire .